

Règlement Jeu « Anniversaire 10 ans »

Article 1

La SARL LA MENUIS', dont le siège est situé Zone de Kerguilloten 56920 Noyal Pontivy, immatriculée au Registre du Commerce de Lorient sous le numéro 500 722 814, et enregistrée sous le numéro SIRET 500 722 814 000 18,

organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01 septembre au 31 octobre 2017, à l'occasion de son anniversaire.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de dix-huit ans, résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants et des salariés de la société organisatrice, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

Article 3

Pour participer, il suffit de se présenter dans les locaux de l'EURL LA MENUIS', situés Zone de Kerguilloten 56920 Noyal Pontivy, de compléter correctement le bulletin jeu remis et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Les bulletins jeu sont disponibles gratuitement, du 01/09/17 au 31/10/17, au sein même des locaux.

Les bulletins raturés, incomplets, illisibles ou ceux ne permettant pas l'identification formelle des gagnants seront éliminés.

Les reproductions de bulletins par quelque moyen que ce soit seront également éliminées.

Article 4

La participation est limitée à un seul bulletin par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu, sous peine de nullité.

Article 5

Le jeu fera l'objet d'un tirage au sort le 31/10/17 à 18h, dans les locaux de la SARL LA MENUIS'.

Les lots gagnants par tirage au sort sont par ordre de tirage :

- Un Week-end sur un bateau Nicol's Yatch pour 4 personnes, d'une valeur de 500€ (offert par notre partenaire SIB) (au départ de la base de Glénac (56), bateau type Quatro)
- 5 chèques cadeau Ticket Kadéos® d'une valeur de 100€
- 4 chèques cadeau Ticket Kadéos® d'une valeur de 50€
- et de nombreux autres lots.

Article 6

Les gagnants au jeu seront désignés à l'issue du tirage au sort, et recevront leurs lots par courrier sous un délai de 15 jours.

La liste des gagnants sera également consultable sur le site www.lamenuis.com.

Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

Article 8

La SARL LA MENUIS' se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Elle ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 9

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Article 10

Le règlement complet est consultable sur le site internet : www.lamenuis.com.

Il est également disponible sur simple demande à :

SARL LA MENUIS'
Zone de Kerguilloten
56920 Noyal Pontivy

(frais de timbres remboursés au tarif lent en vigueur, un seul remboursement par foyer)

Article 11

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante :

SARL LA MENUIS'
Zone de Kerguilloten
56920 Noyal Pontivy

Article 12

La société pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.